



Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le 3/4/26

ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_08-DE



REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
HAUTE - GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PINS-JUSTARET

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE du 2 avril 2026

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	25

L'an deux mille vingt-six et le deux avril à dix-huit heures
Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est
réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal
de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT,
Maire.

DATE
DE LA CONVOCATION

27 mars 2026

DATE D'AFFICHAGE

27 mars 2026

Etaient présents : 22

Mesdames PEREZ, MARTIN-RECUR, TARDIEU, GAMBET, ABADIE, FLAUGERE, BESOMBES,
SAUVAGE, HARBONN, SAGNIEZ, DEMAJEAN,
Messieurs GUERRIOT, GAROUSTE, RENOUX, CHARRON, BERGONZAT, LE BOUEDEC, NIECHE,
BESOMBES, MIJOLE, LICTEVOUT, CAZES,

Procurations : 03

M. BONTEMPS avait donné procuration à Mme TARDIEU
Mme GIRAUD avait donné procuration à M. GAROUSTE
M. GOUSSET avait donné procuration à M. CHARRON

Absents : 02

M. LOISEAU
Mme SAUVAGNAT

Mme GAMBET a été élue secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention).

DELIBERATION N° 2026-03-08



Séance du 2 avril 2026

DELIBERATION N° 08

ELECTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Monsieur le Maire rappelle que suite au renouvellement général des Conseil Municipaux, il y a lieu de procéder à l'élection de la Commission d'Appel d'Offres.

La composition de la CAO est fixée par l'article L1414-2 du CGCT qui renvoie à l'article L1411-5 portant sur la Commission de Délégation de Service Public. A ce titre la CAO est composée du Maire ou de son représentant qui la préside puis de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants élus au sein de l'assemblée à la représentation proportionnelle au plus fort reste à l'issue d'un scrutin de liste.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent participer à la commission avec voix consultative, des personnalités ou, un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le président de la Commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la réunion.

M le Maire demande quelles sont les listes de candidats.

Il y a 1 liste en présence

Liste 1 :

Titulaire 1	Madame Claudine GAMBET
Titulaire 2	Monsieur Eric LOISEAU
Titulaire 3	Madame Isabelle GIRAUD
Titulaire 4	Monsieur Eric NIECHE
Titulaire 5	Madame Virginie FLAUGERE
Suppléant 1	Madame Angélique DEMAJEAN
Suppléant 2	Monsieur Alain BERGONZAT
Suppléant 3	Madame Audrey TARDIEU
Suppléant 4	Monsieur Michel BESOMBES
Suppléant 5	Madame Marie SAUVAGNAT

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants	25
Nombres de bulletins dans l'urne	25
Nombres de nuls et blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	25
Ont obtenu	Liste 1 : 25 voix



Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le 3/4/26
ID : 031-213104219-20260402-DEL2026_03_08-DE

Le conseil municipal,

DECLARE élus la Commission d'Apple D'offres :

Titulaire 1 Madame Claudine GAMBET
Titulaire 2 Monsieur Eric LOISEAU
Titulaire 3 Madame Isabelle GIRAUD
Titulaire 4 Monsieur Eric NIECHE
Titulaire 5 Madame Virginie FLAUGERE

Suppléant 1 Madame Angélique DEMAJEAN
Suppléant 2 Monsieur Alain BERGONZAT
Suppléant 3 Madame Audrey TARDIEU
Suppléant 4 Monsieur Michel BESOMBES
Suppléant 5 Madame Marie SAUVAGNAT

Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 2/04/2026^{18 27}, à ..h.., en double exemplaire a été, après lecture, signé par le maire et le secrétaire.

Le maire : signature



[Handwritten signature of the Mayor]

Le secrétaire : signature

[Handwritten signature of the Secretary]